



et



A
Monsieur Emmanuel Macron,
Président de la République française
Palais de l'Élysée
55 rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris, France

Objet : Un chèque alimentation durable bio et local pour les plus démunis

Pièces jointes :

- *Le cahier de propositions d'Humanité et Biodiversité « Urgence biodiversité » pour les élections 2022*
- *Le cahier de propositions de France Nature Environnement « Objectif monde vivable » pour les élections 2022*

Monsieur le Président,

Vous aviez annoncé, en décembre 2020, devant la Convention citoyenne pour le climat, l'instauration d'un chèque alimentation durable, définitivement adopté par la loi « climat et résilience » en juillet 2021. Votre actuel ministre de l'agriculture, Julien Denormandie, a affirmé dimanche 17 avril¹, que ce chèque sera mis en place « dès après l'élection », en cas de reconduction de votre mandat.

Aujourd'hui, nous y sommes. En tant qu'association de protection de la nature reconnue d'utilité publique, membre de la fédération France Nature Environnement, Humanité et Biodiversité a élaboré un cahier de propositions pour les élections présidentielles et législatives 2022. La première proposition est celle d'un **chèque alimentation durable bio et local pour les personnes les plus défavorisées** afin de soutenir d'une part l'agriculture française biologique et de proximité et d'autre part les publics en difficulté. Ce dispositif présente une double vertu en agissant sur la production et sur la consommation, donc le pouvoir d'achat.

Par la présente lettre, nous vous demandons à être associés au travail en cours sur l'élaboration du périmètre de ce chèque.

Toutefois, nous tenons à rappeler que les situations de précarité alimentaire renvoient à des situations de précarité plus globales et que des dispositifs *ad hoc* ne sont pas suffisants pour assurer les moyens de vivre dignement. Des changements plus globaux de nos politiques agricoles et alimentaires sont à privilégier et indissociables de la lutte contre la précarité et de l'accès à une alimentation de qualité. La révision du Plan stratégique national PAC 2021-2022 par la France, pour répondre aux observations formulées par la Commission européenne, est un levier essentiel.

¹ <https://www.ladepeche.fr/elections/presidentielle/presidentielle-quest-ce-que-le-cheque-alimentation-promis-par-emmanuel-macron-sil-est-reelu-10241993.php>

1. Constat et enjeux

Les impacts de nos modèles agricoles sur la biodiversité, la santé et le dérèglement climatique sont connus et avérés. Si l'on assiste aujourd'hui - et cela s'est renforcé avec la crise de la Covid - à une demande citoyenne croissante pour une agriculture de qualité, les actions doivent être à la hauteur des enjeux actuels. Ce constat nous oblige à accélérer la transition agricole et alimentaire et ce, dans un souci de justice sociale. Par ailleurs, la baisse de la consommation de produits bio² nous oblige à soutenir les agriculteurs français qui s'orientent vers des pratiques respectueuses de la biodiversité et alimentent un marché local. Face à un tel constat, la question clé n'est plus : doit-on agir pour permettre aux personnes les moins favorisées d'accéder à une alimentation de qualité, car c'est une évidence, mais de savoir comment cette aide doit se caractériser ?

Nos associations préconisent des réponses, qui allient temps court et temps long :

- D'une part, une réponse à l'urgence alimentaire. Cette dernière doit se baser en priorité sur l'agriculture bio locale, et doit intervenir le plus rapidement possible pour enrayer l'insécurité alimentaire que connaît 10% de notre population ;
- D'autre part, une réponse structurelle et transformatrice, passant par la révision du PSN-PAC 2021-2027 français dans le sens demandé par la Commission européenne et ce, afin de soutenir le développement d'une agriculture et d'une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement et de la santé et à la portée de tous ;
- Enfin, une réponse portant sur la sensibilisation – éducation des consommateurs à l'équilibre alimentaire portant notamment sur l'apport en protéines pour privilégier la consommation de protéines végétales telles que légumineuses et produits céréaliers peu raffinés, qui, à la fois, sont plus économiques et apportent aussi plus de nutriments tels que fibres et antioxydants protecteurs vis-à-vis des principaux fléaux sanitaires liés à l'alimentation.

Nous nous concentrons aujourd'hui sur le chèque alimentation durable.

2. Notre proposition

Objectif poursuivi : Ce chèque doit permettre aux plus démunis d'accéder à une alimentation issue de productions agricoles locales et biologiques, respectueuses de la biodiversité et du bien-être animal. D'une part, cette aide offrira un moyen financier pour accéder à des productions alimentaires de qualité et luttera in extenso contre l'augmentation de l'obésité et autres maladies liées au régime alimentaire. D'autre part, cette aide évitera la stigmatisation que subit une partie des bénéficiaires de l'aide alimentaire : au lieu de devoir passer par des centres de collectes de nourriture, ce dispositif permettra aux bénéficiaires de gérer de manière autonome un budget alloué aux produits frais bio et locaux ; une manière de sortir de cette précarité alimentaire que souligne également le rapport de France Stratégie (2021)³ qui constate la très forte hausse du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire : doublement entre 2009 et 2018 et augmentation d'environ 10 % entre 2019 et 2020.

Montant du chèque : Nous demandons que le montant mensuel de ce chèque par foyer soit d'au moins 50 € et que son montant soit ajusté aux ressources de la famille, au nombre d'unités de consommation la composant et à l'âge de ses membres. Le montant alloué doit permettre de couvrir intégralement les besoins nutritionnels en produits frais.

² <https://www.bienpublic.com/economie/2022/01/31/baisse-de-la-demande-de-produits-bio-on-veut-endiguer-cette-chute-brutale>

³ Rapport France Stratégie, « Pour une alimentation saine et durable », 2021 : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/une-alimentation-saine-durable-rapport-lassemblee-nationale>

Modalités de mise en œuvre : Nous préconisons que ce dispositif s'intègre à la politique familiale et soit donc automatiquement déclenché par les Caisses d'Allocations Familiales dans le cadre du versement des différentes prestations dont elles ont la charge, sur la base des ressources des familles. Nous sommes par ailleurs favorables à un mode de versement de la prestation rendant son utilisation possible en espèces⁴ et à un renforcement de l'éducation à l'alimentation qui permettra aux bénéficiaires de faire les meilleurs choix alimentaires.

Périmètre de la localité : Contrairement à l'agriculture biologique, les produits locaux ne sont pas clairement définis. Or, comme le montre le rapport « Produits locaux » du CGAAER n°20074 réalisé sous l'égide du Ministère de l'agriculture en janvier 2021⁴, « *les produits locaux permettent de favoriser la reterritorialisation l'alimentation et de rétablir du lien entre les producteurs et les consommateurs. La vente de produits locaux permet de stabiliser les revenus des producteurs impliqués, sans les améliorer néanmoins* ». Le niveau de « localité » d'un produit local est variable selon les distributeurs et les territoires. Selon nous, la localité doit correspondre à l'échelle nationale.

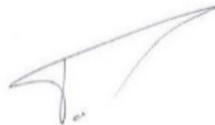
Évaluation : Il convient de mettre en place a minima une évaluation du dispositif dès la première année, avec des groupes d'usagers, dont les personnes qui vivent dans la précarité (tel que défini dans la loi), et ce afin de questionner, faire évoluer le dispositif de fléchage et ses modalités.

Nous restons donc à votre disposition, à celle du futur ministre de l'agriculture et à ses services afin de réfléchir collectivement aux modalités de mise en œuvre de ce chèque alimentation durable et plus globalement, à l'accompagnement des transitions agricoles et alimentaires en France.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à notre très haute considération.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS

Président de l'Association
Humanité et Biodiversité



Arnaud SCHWARTZ

Président de la Fédération
France Nature Environnement



⁴ file:///C:/Users/polbi/Downloads/cgaaer_20074_rapport.pdf